

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES INTERPRÈTES

### Essentiels

- Excellente maîtrise du français oral (et du français écrit pour la traduction écrite)
- Maîtriser une ou plusieurs langues
- Disposer d'un accès Internet, d'outils informatiques (ordinateur, cellulaire), et d'une très bonne maîtrise des ces derniers (navigation web, numérisation) permettant de suivre et de gérer les demandes d'interprétation en ligne
- L'interprète doit être en mesure de se déplacer sur l'île de Montréal et dans les environs pour offrir ses services d'interprétation
- L'interprète doit accepter de se conformer aux politiques en vigueur à la BII, notamment en matière de ponctualité et de confidentialité
- Avoir une excellente compréhension de la culture Québécoise et des enjeux liés à la communication dans un contexte interculturel
- Avoir une formation en langue ou en interprétariat (traduction, interprétation, linguistique), ou une expérience d'interprétation dans le secteur de la santé et des services sociaux
- Avoir une connaissance générale du réseau de la santé et des services sociaux.

### Atouts

- Être membre de l'OTTIAQ ou d'une association canadienne d'interprètes ou de traducteurs
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais
- Toute autre expérience d'interprétation auprès d'institutions canadiennes ou internationales sera considérée.